

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU (CEP-O)

Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE)

RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR DES OPERATIONS PROVINCIAL BASE A KANANGA

TERMES DE REFERENCE

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Gouvernance et d'Accès à l'Electricité, à l'Eau et à l'Assainissement (AGREE) dont l'objectif de développement du projet est :

- (i) Étendre l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans les villes et cités des provinces ciblées et
- (ii) Améliorer la performance de SNEL et REGIDESO.

Le projet vise à déployer à plus grande échelle l'accès à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement à base renouvelable dans les villes ciblées dans les zones d'intervention de la Banque mondiale, tout en améliorant la gouvernance et la performance des services publics et en renforçant les capacités des institutions publiques.

Le projet couvre les 14 villes provinciales suivantes, situées dans 10 provinces : Kinshasa, Kikwit, Bandundu, Tshikapa, Kananga, Mbuji-Mayi, Mwene-Ditu, Kabinda, Bukavu, Goma, Butembo, Beni, Bunia et Boma ainsi que leurs structures administratives (Mairies) et est exécuté par l'Unité de Coordination et de Management (UCM) pour le volet électricité ainsi que la Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O) pour le volet Eau et gestion des déchets liquides.

1.2. Composantes du projet

Le Projet comprend les cinq (5) composantes ci-après dont les activités seront mises en œuvre par les agences d'exécution indiquées en regard de chacune de ces composantes, avec UCM et CEP-O comme agences fiduciaires du projet, UCM.

	Composante et Sous –composante	Agence d'exécution
1	<i>Composante 1 : Gouvernance et performance des entreprises publiques d'Electricité et d'Eau</i>	
1.1	Amélioration de la gouvernance de SNEL	COPIREP
1.2	Amélioration de la performance commerciale de SNEL	COPIREP
1.3	Restructuration et Amélioration de la Performance de REGIDESO	COPIREP

	Composante et Sous –composante	Agence d'exécution
2	<i>Composante 2 : Renforcement des institutions et soutien au développement</i>	
2.1	Gouvernements Provinciaux	UCM
2.2	Agences Centrales Sectorielles	UCM
2.3	Appui à la Planification et au Développement des investissements	UCM
2.4	Gestion du Projet	UCM
3	<i>Composante 3 : Expansion de l'accès basé sur le secteur privé</i>	
3.1	Electrification descendante de deux capitales provinciales (Kananga et Mbuji-Mayi)	ARE
3.2	Soutien financier pour l'électrification ascendante par des opérateurs privés (Régime de subventions)	ANSER
3.3	Appui financier aux opérateurs privés de l'eau (Régime de subventions)	CEP-O ¹
4	<i>Composante 4 : Expansion de l'Accès à l'Electricité et à l'Eau basée sur le Secteur Public avec la participation du Secteur Privé</i>	
4.1	Réhabilitation de certains périmètres du réseau de distribution de SNEL	UCM
4.2	Réhabilitation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les villes sélectionnées	CEP-O
4.3	Promotion du développement du capital humain dans les villes sélectionnées	UCM
5	<i>Composante 5 : Intervention d'Urgence Conditionnelle (CERC)</i>	
	<i>Avec une allocation nulle, à utiliser pour contribuer à une intervention d'urgence par la mise en œuvre rapide d'activités en réponse à des situations d'urgence nationales</i>	A définir dans le manuel opérationnel de la CERC

Les présents termes de référence portent sur le recrutement d'un Ingénieur des Opérations Provincial (IOP) qui sera basé à Kananga.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous l'autorité directe de l'Ingénieur Responsable des Opérations (IRO) de la CEP-O, l'Ingénieur des Opérations Provincial (IOP) basé à Kananga est chargé d'assurer toutes les missions d'ingénierie se rapportant à la préparation et la mise en œuvre des activités du Projet AGREE dans la provinciale du Kasaï Central. A ce titre, il réalise les activités de planification essentielles à la préparation du projet ainsi que toutes les activités d'ingénierie, relatives à la réalisation des infrastructures d'alimentation en eau potable (AEP), amélioration et au suivi des performances des opérateurs exploitant les installations réalisées et à la construction des capacités des structures du secteur au niveau provincial, effectuées par la CEP-O dans le cadre de ce projet.

3. LIENS HIERARCHIQUES

L'Ingénieur des Opérations Provincial (IOP) de la CEP-O est placé sous la supervision directe de l'Ingénieur Responsable des Opérations (IRO) de la CEP-O à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne l'ingénierie pour la préparation et la mise en œuvre du projet.

¹ A titre transitoire en attendant l'entrée en opérations de l'Office Congolais de l'Eau (OCE)

Il coordonnera, suivant les arrangements à définir, les activités des représentants des structures provinciales impliqués au projet.

4. ATTRIBUTIONS ET TACHES

L'**Ingénieur des Opérations Provincial (IOP)** exerce ses fonctions sous l'autorité de l'**Ingénieur Responsable des Opérations (IRO) de la CEP-O**. Il est responsable, au niveau provincial, de l'appui technique à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des activités du projet, en étroite collaboration avec les **entreprises, les missions de contrôle, les consultants, les services techniques provinciaux et l'ensemble des parties prenantes concernées**.

L'IOP agit en qualité de **relais technique du projet au niveau provincial** et veille à ce que les activités mises en œuvre soient conformes aux accords de financement, aux procédures de la Banque mondiale, aux normes techniques applicables ainsi qu'aux exigences en matière de qualité, de coûts et de délais.

4.1 Fonctions principales

L'Ingénieur des Opérations Provincial est notamment chargé de :

- assurer la **coordination technique** des activités du projet au niveau provincial ;
- veiller à la **conformité technique** des études, travaux et fournitures avec les spécifications contractuelles ;
- contribuer au **respect des engagements contractuels**, des calendriers d'exécution et des budgets approuvés ;
- faciliter la **coordination opérationnelle** entre les différents intervenants du projet.

4.2 Préparation des dossiers de consultation et appui à la sélection des prestataires

Sous la supervision de l'Ingénieur Responsable des Opérations, l'IOP :

- collecte et analyse les données techniques nécessaires à la préparation des dossiers de consultation ;
- contribue à l'élaboration des Termes de Référence (TDR) et des Demandes de Propositions pour le recrutement des consultants ;
- participe à la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour les travaux et les fournitures, conformément aux **Règlements de passation des marchés de la Banque mondiale** ;
- apporte un appui technique à l'analyse des offres et participe aux négociations techniques des contrats, le cas échéant.

4.3 Suivi technique, administratif et financier de l'exécution

Dans le cadre de l'exécution des contrats, l'IOP :

- assure le suivi technique des études, des travaux et des fournitures exécutés au niveau provincial ;
- supervise et coordonne les Missions de contrôle, en veillant à la bonne exécution de leurs mandats contractuels ;

- suit l'avancement des activités par rapport aux plannings contractuels et signale, en temps opportun, tout risque de retard ;
- participe aux réunions de chantier et aux réunions périodiques avec les entreprises et les missions de contrôle ;
- examine les propositions de modification technique, y compris les avenants, et formule des avis techniques motivés ;
- contribue à la préparation et au suivi de l'exécution budgétaire des contrats ;
- vérifie la conformité technique des prestations exécutées avant validation des paiements ;
- participe aux opérations de réception provisoire et définitive des ouvrages et équipements ;
- appuie le suivi des performances des opérateurs exploitants des infrastructures réalisées ;
- traite et suit les correspondances techniques avec les consultants, les entreprises et le bailleur de fonds ;
- prépare les contributions techniques aux rapports de supervision et participe aux missions de supervision de la Banque mondiale.

4.4 Coordination des parties prenantes et renforcement des capacités

L'IOP est chargé de :

- assurer la coordination, au niveau provincial, des interventions des différentes parties prenantes impliquées dans le projet ;
- faciliter la collaboration entre les services techniques provinciaux, les entreprises, les missions de contrôle et les consultants ;
- appuyer l'organisation des ateliers techniques, des réunions de validation et des réceptions ;
- identifier les besoins en renforcement des capacités des acteurs locaux et contribuer à la mise en œuvre des actions de transfert de compétences prévues par le projet.

4.5 Localisation et modalités d'exécution

L'Ingénieur des Opérations Provincial est basé à Kananga dans la Province du Kasai Central afin d'assurer un suivi rapproché de l'exécution physique des activités, notamment des travaux, et d'apporter un appui technique de proximité aux acteurs impliqués.

4.6 Livrables et rapports

L'IOP prépare et soumet, pour validation par la Sous-Cellule Opérations, les livrables suivants :

- des rapports mensuels, trimestriels et annuels sur l'état d'avancement des activités du projet et des contrats (Études, Travaux, Fournitures) ;
- des rapports circonstanciés relatifs à des situations spécifiques ou à des événements majeurs affectant l'exécution des contrats ;
- des rapports de fin d'activités et de clôture des contrats ;
- des rapports mensuels relatifs à ses propres prestations ;
- un rapport final d'achèvement de mission.

4.7 Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet :

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt, l'Ingénieur des Opérations Provincial n'assurera que les fonctions définies dans les manuels des procédures et d'exécution du projet.

5. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

L'Ingénieur des Opérations Provincial signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de la CEP-O, assorti d'une période probatoire de six (06) mois. Son bureau sera basé à Kananga.

6. QUALIFICATION ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Être titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur Civil (Bac +5 minimum) : Génie civil, Hydraulique, Génie Mécanique ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle générale minimale de **dix (10) ans**, dont au moins **cinq (5) ans dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de projets d'Alimentation en Eau Potable (AEP), y compris la gestion technico-administrative des contrats.**

La référence sur la gestion technico-administrative des contrats devra notamment démontrer que le candidat a participé à la préparation et/ou à la mise en œuvre d'au moins un système complet ou intégré d'AEP, couvrant l'ensemble de la chaîne, de la prise d'eau brute de surface jusqu'à la distribution aux consommateurs.

NB : Avoir une expérience avérée dans au moins un (1) projet financé par la Banque mondiale constitue un atout majeur ;

Par ailleurs, le candidat devra :

- avoir une **bonne connaissance du cycle de projet**, depuis la planification jusqu'à la clôture ;
- avoir une connaissance des **procédures de la Banque mondiale**, notamment le **nouveau Cadre de passation des marchés** et les exigences liées aux accords de financement ;
- avoir une connaissance des **procédures nationales de passation des marchés de la République Démocratique du Congo**, ainsi que celles applicables aux collectivités territoriales ;
- avoir préparé ou contribué à l'élaboration de **Termes de Référence, spécifications techniques et DAO** pour l'acquisition de biens, de travaux ou de services de consultants dans le secteur de l'AEP ;
- disposer de solides capacités d'organisation, de planification, d'analyse, de coordination et de suivi des activités ;
- avoir une maîtrise des outils informatiques courants, notamment **Word, Excel**, ainsi que des logiciels spécialisés tels que **MS Project, PowerPoint, AutoCAD, EPANET**, ou équivalents ;
- être apte à travailler en équipe, sous pression et dans un environnement multi-acteurs ;

- avoir une **excellente maîtrise du français**, à l'oral comme à l'écrit, et de très bonnes capacités de rédaction de rapports techniques et administratifs.

7. **CRITERES DE PERFORMANCES CLES**

L'Ingénieur des Opérations Provincial devra s'assurer de la /du/de :

- Respect des termes de référence applicables à la mission ;
- Qualité des termes de référence, spécifications techniques et rapports d'études (Diagnostic, APS et APD) et DAO ;
- Qualité des biens acquis dans le cadre des contrats des fournitures ;
- Qualité des ouvrages et équipements réalisés dans le cadre des contrats des travaux ;
- Qualité des rapports (Note technique, Rapport mensuel ou trimestriel, Rapport circonstancier) présentés par les Missions de contrôle ;
- Respect des délais d'exécution des contrats (études, fournitures et travaux).

Les performances seront mesurées sur quelques indicateurs ci-dessous :

- a) Le pourcentage du nombre des TdRs ou Spécifications techniques ayant obtenu l'avis de non objection de la Banque ;*
- b) Le taux de décaissement annuel sur base des prévisions du PTBA auquel sont attachés un plan de passation des marchés et un plan de décaissement.*

La performance de l'Ingénieur des Opérations Provincial, pour la période, sera jugée satisfaisante si au terme de l'évaluation, il obtient la note de 80%.